DEVELOPPEMENT RURAL

COMMUNE DE LA ROCHE-EN-ARDENNE

RAPPORT ANNUEL 2024

Province de
LUXEMBOURG

Arrondissement de
MARCHE-EN-FAMENNE

Commune de
LA ROCHE-EN-ARDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 25 MARS 2025

Présents :
Jean-Pierre DARDENNE, Bourgmestre - Président;
Manon DUBOIS, Stéphane MABOGE, Christiane COLLINET-GUISSART, Échevins;
Sophie MOLHAN, Nathalie ANTOINE, Marie-Line SON, Sarah BURHAIN, Michel DEFAYS, Gwen DILLENS, Céline LOUIS, Frédéric ROUSSEAU, Davy CHRISTOPHE, Conseillers;
François FORGEUR, Président du Conseil de l'Action sociale f.f.;
Carine DEVUYST, Directeur Général;
Excusé :
Guy GILLOTEAUX, Conseiller;

OBJET : DÉVELOPPEMENT RURAL : RAPPORT ANNUEL 2024.

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Décret du 11 avril 2004 relatif au développement rural et plus spécialement l'article 24 concernant l'obligation pour la commune de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon portant exécution du Décret du 11 avril 2004 ;

Vu la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 relative à la mise en œuvre des programmes communaux de développement rural ;

Vu le chapitre 15 de la circulaire ministérielle du 10 septembre 2021 reprenant les dispositions relatives aux modalités d'élaboration et de transmission du rapport annuel de l'opération de développement rural ;

Attendu que le rapport annuel constitue l'un des éléments d'appréciation pour l'octroi de futures subventions en développement rural et sert d'élément de vérification de la bonne gestion de subventions ;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le Conseil communal ;

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré;

À l'unanimité,

DECIDE : d'approuver le rapport annuel de l'Opération de Développement Rural 2024.

En séance à La Roche-en-Ardenne, date que dessus.

Le Secrétaire,
(s) C. DEVUYST.

Le Directeur Général,
C. DEVUYST.

PAR LE CONSEIL,

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,
(s) J.-P. DARDENNE.

Le Bourgmestre,
J.-P. DARDENNE.

ANNEXE 2 : AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER DES PROJETS

Pas de mise, le PCDR n'étant plus en cours de validité et le nouveau n'étant pas encore adopté par le Gouvernement wallon

ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2013 (avenant en 2016)	PCDR classique ~~PDR 2000-2006~~ ~~Phasing-out objectif 1 2000-2006~~ ~~PwDR 2007-2008~~[1]	**Agrandissement et réaménagement de la Maison de village de Beausaint**	**Valorisation du caractère rural du bâti.** ***Amélioration de la qualité de vie et développement d'une vie associative.** ***Favorisation du tourisme intégré.**	**713 515,53 € TVAC**	**28/05/2019.** **(réception définitive : 29 avril 2022)**

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?		**Oui**	**~~Non~~**
~~Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous~~			
~~Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente~~			
~~Montant de la vente~~			
~~Modalités de réaffectation du montant de la vente~~			
~~Le bien est-il loué ?~~		**~~Oui~~**	**~~Non~~**
~~Si le patrimoine est loué[2] à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.~~			
~~Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)~~			
~~Recettes générées par l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	

[1] Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises
[2] Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux, .

	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Charges liées à l'exploitation du patrimoine~~	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
	~~Type~~	~~Montant annuel~~	
~~Bénéfices = recettes moins charges~~		~~Montant annuel~~	
~~Réaffectation des bénéfices~~			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien [3]	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Festivités villageoises, communales et extracommunales
	Lieu de convivialité pour le village.
Impact des activités sur emploi	Emploi généré par le type d'activités organisées

[3] A titre d'exemple :

***Ateliers ruraux** : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi,…*
***Maisons de village** : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune,…*
***Maison multiservices** : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés*
***Espace publics de convivialité** : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)*

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

<table>
<tr><td>Année de l'installation de la CLDR</td><td>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</td><td>Dernière date de la modification de composition de la CLDR[1]</td><td>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur[2]</td></tr>
<tr><td>2018</td><td>2018</td><td>19/12/19</td><td>14/9/21</td></tr>
<tr><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td rowspan="4">Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée[3]</td><td>6 février 2024 - CLDR</td><td rowspan="4">Nombre de présents</td><td>16</td></tr>
<tr><td>26 février 2024 - GT fête PNDO</td><td>3</td></tr>
<tr><td>25 mars 2024 – GT fête du PNDO</td><td>5</td></tr>
<tr><td>29 avril 2024 – GT fête PNDO</td><td>4</td></tr>
<tr><td colspan="4">Réflexion sur l'opération de développement rural</td></tr>
<tr><td></td><td colspan="3">Le PCDR a été déposé au Pôle aménagement du territoire fin 2023 et a été défendu par les Rochois devant le PAT le 19/1/24. Néanmoins, même si le PCDR devait encore être approuvé par le Gouvernement wallon, la CLDR s'est réunie pour avancer sur des actions à savoir : communiquer sur le contenu du PCDR en réalisant une vidéo et en participant à la fête du PNDO qui se déroulait cette année dans la commune Rochoise (cette fête annuelle qui attire jusqu'à 5000 personnes en un jour, représentait une aubaine pour toucher le public rochois). Pour préparer le contenu de la vidéo et du stand, un GT s'est réuni 3 fois au printemps. Au final, une dizaine de membres se sont impliqués en amont et le jour J. L'événement fut une réussite, avec une belle fréquentation du stand qui attirait aussi la foule grâce à un concours de dessin pour les enfants, un coin lecture sous un tipi, une expo et la vidéo sur les projets du PCDR.
A noter que la CLDR n'a pas été recomposée en 2024 au vu des élections communales qui allaient de toute façon obliger à revoir la commission.
Fin 2024, le PCDR est toujours en attente d'approbation par le Gouvernement Wallon.</td></tr>
<tr><td colspan="4">Propositions de projets à entreprendre</td></tr>
<tr><td>Numéro fiche-projet</td><td colspan="3">1.3.</td></tr>
<tr><td>Intitulé du projet</td><td colspan="3">Extension et aménagement des abords de la maison de village de Halleux</td></tr>
</table>

[1] Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

[2] Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

[3] Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Priorité du projet	Lot 1
Calendrier d’exécution	2025

Annexes

Comptes-rendus des réunions de la CLDR

Fondation Rurale de Wallonie

PCDR de La Roche-en-Ardenne

Compte-rendu de la réunion de CLDR du 6 février 2024, à la maison de village de Halleux

Présents :

- Hubert Batteux, Jean-Michel Bodelet, Henri Collard, Myriam Dings, Annie Duterme, Etienne Jacques, Eric Mathias, Pascal Lucas, Véronique Poncelet, Patrick Volvert (citoyens)
- Nathalie Antoine, Céline Frippiat, Séverine Georges, Dominique Gillard, Guy Gilloteaux (Président) et Sophie Molhan (quart politique)
- Catherine Servotte et Pierre-Emmanuel Gillard (FRW)

Excusés : Léon André, Christiane Collinet, Josette Fauconnier, Noémie Vanbelinghen et Philippe Poncelet

L'ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 21 juin 2022
2. Retour sur le PCDR devant le Pôle aménagement du territoire
3. Présentation des projets qui ont avancé
4. Proposition d'actions et projets à mettre en œuvre
5. Rapport annuel 2023 de l'ODR
6. Divers

1. Approbation du PV de la réunion du 21 juin 2022

Les membres de la CLDR n'émettent aucune remarque concernant le PV. Celui-ci est donc approuvé.

Annie Duterme pose deux questions qui seront abordées un peu plus loin dans la réunion :

- Où en est le projet de construction d'un espace convivial à Mierchamps ?
- La CLDR a l'obligation de se réunir 4 fois par an, qu'en sera-t-il en 2024 avec l'approche des élections ?

2. Retour sur le PCDR devant le Pôle aménagement du territoire

Il n'y a pas eu de réunion de CLDR depuis 2022 puisqu'on était dans l'attente d'une date de présentation du dossier devant le Pôle aménagement du territoire. La FRW explique à la CLDR comment s'est passé la défense du PCDR rochois devant le PAT le vendredi 19/01/24.

Une délégation de 6 personnes s'est réparti la présentation PowerPoint comme suit :

- Guy Gilloteaux et Jean-Michel Bodelet, pour la Commune, ont dressé un portrait du territoire avec ses traits caractéristiques ;
- Gwenaël Devillet et Pierre Poncelet, pour le bureau d'études Orthogone, ont présenté la stratégie ;
- Pascal Lucas, pour la CLDR, a présenté la 1ère convention à savoir l'extension de la maison de village de Halleux et l'aménagement de ses abords ;
- Catherine Servotte, pour la FRW, a relaté les éléments marquants de la participation citoyenne.

Après les 45 minutes de présentation, les membres du PAT ont posé une série de questions sur la mobilité, le solde démographique, l'emploi, le fait que la CLDR ne s'est pas réunie pendant 1 an ½, etc.

L'avis du PAT est publié sur son site internet depuis le 26 janvier 2024. La FRW cite les éléments positifs et négatifs relevés, ainsi que la conclusion : « avis favorable » mais une actualisation est demandée avec notamment :
« *- une explication de la manière dont le processus participatif a été relancé,*
- une stratégie adaptée aux spécificités de la commune et basée sur des enjeux bien identifiés,
- un état d'avancement de fiches-projets initiées et réalisées depuis la date d'adoption du PCDR. »

Les participants s'étonnent de cet avis et échangent sur le sujet. Il est vrai que la présentation orale du 19 janvier s'est bien passée et les questions du PAT ne permettaient pas d'augurer d'un avis circonstancié par la suite. Cependant, à plusieurs reprises, la FRW a attiré l'attention du bureau d'études et des élus sur les points faibles du dossier (diagnostic, stratégie et fiches-projets…).

➔Les suites :

- L'Administration du DR doit également rendre son avis.
- Le Gouvernement wallon prendra ensuite un Arrêté approuvant le PCDR (il a 3 mois depuis la date de remise d'avis du PAT) ⇨ *Nous verrons à ce moment si le PCDR rochois est valide pour 10 ans ou pas, s'il y a lieu de représenter des éléments ou pas devant le PAT.*
- Une fois le PCDR approuvé, la Commune pourra demander des subsides pour réaliser ses projets.
- Comme le soulevait un membre en début de réunion, la CLDR doit se réunir 4 fois par an ⇨ L'année 2024 sera particulière avec les élections communales et l'Administration du Développement rural est tolérante par rapport à cette obligation. Personne ne souhaite que les commissions deviennent des tribunes électorales et travaillent dans de mauvaises conditions. Donc s'il faut suspendre les réunions à un moment donné, ce sera fait.
- Le 2 décembre 2024, un nouveau Conseil communal sera installé et la CLDR devra être recomposée pour être représentative de ce nouveau Conseil ; ce sera également l'occasion de faire un appel à nouveaux candidats citoyens pour remplacer les membres qui ne participent pas.

Deux membres de CLDR reviennent sur le projet d'espace convivial à Mierchamps (2e projet du PCDR) et les négociations avec le propriétaire du terrain convoité.

- La FRW reprécise que la demande de subsides pourra être introduite une fois le PCDR approuvé par le Gouvernement wallon.
- Le Bourgmestre répond que le prix demandé par le propriétaire du terrain est trop élevé et que ce terrain ne serait pas idéalement situé. Il faudrait peut-être lui préférer une parcelle près de l'ancienne école. Par ailleurs, le comité d'acquisition a donné son avis sur le bien.
- Les deux membres de CLDR souhaitent que les démarches se poursuivent.

3. Présentation des projets qui ont avancé

La FRW passe la parole à Guy Gilloteaux pour présenter les projets - repris dans le Lot « 0 » du PCDR - qui ont avancé depuis 1 an ½. Guy invite ses collègues Sophie et Dominique, ainsi que Jean-Michel, à le compléter.

Les projets repris dans le Lot « 0 » sont les projets - demandés par la population/CLDR - qui répondent à la stratégie du PCDR. Les voici :

- La population avait constaté la diminution des médecins généralistes et l'envie de créer une maison médicale ⇨ La commune a d'abord mis l'ancien hôtel place du Bronze à disposition des médecins. Elle vient d'acheter l'ancienne justice de paix que la maison médicale louera dans un premier temps. Elle achètera le bâtiment ultérieurement sachant que les locations compteront déjà pour l'achat.
- La liaison lente entre Rendeux et La Roche dont les réflexions ont commencé en 2008 et vont enfin se terminer au printemps prochain
- La rénovation du centre sportif qui comprend une piscine, une salle de fitness, une salle polyvalente, des vestiaires pour le football et le tennis
- L'aménagement de la salle du Faubourg Saint-Antoine (nouveau projecteur et installations techniques mais loges encore à créer)
- La création d'une application smartcity multilingue fruit d'une collaboration SI-ADL-MT et qui connaît un beau succès (un outil demandé lors des infos-consult' en 2017)
- L'installation d'un skate-park suite à une demande citoyenne (pour 25.000€ alors qu'il faut compter le triple normalement)
- La mise à disposition de 80 terrains à construire sur le site du Pafy dont 20 ont été acquis par des locaux avec des prix abordables pour les jeunes (30€/m²)
- Une nouvelle identité pour le Syndicat d'Initiative de la Roche alliant modernité, respect du passé et présentant les attraits touristiques de la commune
- La réfection du caillebottis sur la zone LIFE de Samrée avec la collaboration et l'intervention financière du DNF
- L'exploitation du centre de vacances de Borzée par le Groupe Lamy. La majorité des logements ont été acquis par des Belges.
- Les travaux d'extension/rénovation des écoles de Ortho, Bérismenil, Samrée, Vecmont, avec la création d'une crèche à Ortho.
- Le développement d'une balade Totemus au centre-ville pour découvrir la ville via une chasse au trésor
- Le projet de passerelle au-dessus de l'Ourthe, dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine (projet de différentes passerelles retenu par la CLDR et demandé par le Conseil des enfants), qui permettra d'améliorer la mobilité tout en profitant des attraits de l'Ourthe
- L'aménagement de la place du Quai de l'Ourthe, aussi dans le cadre de l'Opération de rénovation urbaine.
- Afin de soutenir le secteur commercial (autre faiblesse pointée dans le PCDR), l'existence d'une prime à l'installation ou rénovation de commerces au centre-ville dans le cadre du plan « Objectif proximité », projet mené par l'ADL. Pour l'heure, 4 commerces (2 anciens et 2 nouveaux) vont bénéficier d'une aide jusqu'à 6000 €.

4. Proposition d'actions ou projets à mener par la CLDR

Même si le Gouvernement wallon n'a pas encore approuvé le PCDR, la FRW propose à la CLDR de se lancer dans des actions qui ne nécessitent pas de subsides en développement rural. Ainsi, après avoir concerté le Collège, la FRW présente 4 actions dans lesquelles la CLDR peut s'impliquer (si la commission a une autre proposition, elle peut la soumettre) :

1. La communication du PCDR à la population

- Pour qui ? (adultes/enfants)
- Obligation du Décret relatif au Développement rural
- Quoi ? Exemples :
 - Événement spécifique (ex : film, balade, conférence, expo, etc.)
 - Événement auquel la CLDR participe (ex : stand CLDR à la fête du PNDO, ...)
 - Publication (bulletin communal, etc.)
 - Autre ?

2. L'organisation d'un stand à la fête du Parc naturel des deux Ourthes

- Le dimanche 26 mai 2024
- À Vecmont
- Thème : "Le climat change...et nous ?"
- Idées ?
 - Actions de la fiche-projet 1.12 "Organisation d'actions liées à la transition/conscientisation du citoyen au respect de la planète"
 - Création d'une exposition sur le réchauffement climatique
 - Atelier cuisine 'anti-gaspi'
 - Coin lecture/jeux de société/collaboration bibliothèque
 - Créer un jeu qui lie le thème et le PCDR
 - Autre ?

3. L'appel à projets "Vis mon village"

- Lancé par la Fondation Roi Baudouin
- Objectif : améliorer la qualité de vie dans les villages
- 5000€ par projet
- À rentrer avant le 27 mars 2024

4. Le travail sur la valorisation et l'entretien du petit patrimoine

- Fiche 5 du lot 1 du PCDR
- Sur quel(s) élément(s) travailler ? Partir des ressources communales
- Subsides de l'AWAP, "Vis mon village" ou la commune
- Halleux et Vecmont ont (ou vont pour le 2e village) restaurer leurs nombreux puits.

➔ Après débat, les actions suivantes ressortent :

Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Réaliser une capsule vidéo pour communiquer le contenu du PCDR (penser aux publics cibles, rédiger un « scénario », déposer la vidéo sur les réseaux sociaux, la diffuser lors d'événements communaux et festifs, etc.).	Séverine, Hubert, Annie, Céline, Eric et Pascal	Groupe de travail fixé **lundi 26 février à 19h30** (salle Miro à confirmer). La FRW enverra l'invitation, aux absents de ce jour compris.
Tenir un stand à la fête du PNDO avec un coin lecture (à certaines périodes), un jeu / une animation à concevoir (voir les plateaux de jeu à la FRW et à la bibliothèque) ⇨ penser à un élément attractif pour tous les âges (public familial).	Annie (pour le coin lecture), Eric et Véronique	Action discutée lors du même groupe de travail fixé **lundi 26 février à 19h30**.

À noter :

- La FRW sera là en support mais ne porte pas l'action.
- Si parmi les absents de ce soir, il n'y a pas davantage de membres qui s'impliquent à la fête du PNDO, il faudra peut-être annuler. Tout ne peut pas reposer sur 3 personnes, présentes à certaines plages horaires.
- Les membres déjà volontaires ci-dessus sont par ailleurs impliqués dans l'accueil global de la fête étant donné qu'ils font partie du village « hôte » ; on ne peut donc raisonnablement pas leur demander davantage.
- Etienne Jacques est intéressé par l'action de valorisation du petit patrimoine.

5. Rapport annuel

La FRW présente le rapport annuel 2023 de l'ODR à la CLDR. Ce rapport est court étant donné l'année 'blanche' écoulée durant laquelle le PCDR a mis un an pour être déposé au secrétariat du PAT.
En résumé, le dossier doit être rentré à la Région pour le 31 mars et validé par le Conseil communal après cette CLDR.
Ce rapport est composé de 4 parties :

- Avancement des projets : il n'y en a pas puisque le nouveau PCDR n'est pas approuvé par le GW.
- Rapport des réunions : néant (pas de réunions de CLDR)
- Rapport comptable : on y mentionne un projet de l'ancien PCDR dont le décompte final est inférieur à 10 ans, la rénovation de la maison de village de Beausaint.
- Programmation des projets à réaliser : l'extension et l'aménagement des abords de la maison de village de Halleux comme 1er projet à réaliser.

Enfin, la CLDR sera recomposée fin 2024/début 2025 suite aux élections communales afin de recruter de nouveaux citoyens qui remplaceront les membres ne venant plus en commission (un appel sera lancé) et pour être représentative du nouveau Conseil communal.
La CLDR n'émet pas de remarques et approuve le rapport annuel.

6. Divers

La FRW relaie différentes informations :

- La création du Réseau belge de la pierre sèche qui va notamment promouvoir la technique et développer cette filière. Des informations peuvent être obtenues auprès d'Amandine Schaus (ancienne chargée de mission au PNDO) au 0497/25.86.45 via l'adresse e-mail info@rbps.be ou le site internet www.reseaubelgepierreseche.be

- L'appel à projet « Générations solidaires » avec 10.000 € à la clé (clôture des candidatures le 14/3/24). Infos sur www.generations-solidaires.be

- Un avis de recherche sur la vie dans la Vallée de l'Ourthe (au travers de souvenirs, chants, légendes, anecdotes, visions de l'avenir... autour de l'Ourthe) a été lancé afin de créer un spectacle valorisant le patrimoine oral local. Infos auprès de Noëlle Willem (084/37.86.41) avec une réunion le **mercredi 21/02/24 à 17h30** au moulin de Bardonwez à Rendeux

- Un appel à projet de 7 millions proposé par le Ministre Henry pour soutenir la création de communautés d'énergie afin de se partager l'électricité (clôture le 15/03/24) Infos via appel.communautes.energie@spw.wallonie.be

La FRW remercie les participants pour leur implication et clôture la réunion.

Pour la FRW,
Pierre-Emmanuel Gillard et Catherine Servotte

Fondation Rurale de Wallonie

PCDR de La Roche-en-Ardenne

Compte-rendu du GT sur la participation de la CLDR à la fête du PNDO et la création d'une vidéo sur le PCDR, lundi 26 février 2024 à La Roche-en-Ardenne

Présents :
- Annie Duterme, Véronique Poncelet, Eric Mathias (citoyens)
- Catherine Servotte et Pierre-Emmanuel Gillard (FRW)

Excusés : Hubert Batteux, Jean-Michel Bodelet, Céline Frippiat et Séverine Georges.

L'ordre du jour :
1. Travail sur le contenu de la vidéo sur le PCDR
2. Réflexion sur stand de la CLDR à la fête du PNDO

1. La vidéo sur le PCDR de La Roche

Lors de la dernière CLDR, les membres ont choisi de réaliser une capsule vidéo pour communiquer le contenu du PCDR à la population.
La FRW propose aux participants de travailler sur une pièce à casser au niveau de la structuration du contenu, en sachant qu'une vidéo, ce sont des choix (on ne pourra pas tout montrer). Ce qui intéresse les citoyens, c'est du concret !

1. Introduction : un PCDR, c'est quoi ? L'idée est d'aller à l'essentiel (pas de ligne du temps, ni référence au décret, déroulement, etc.) ⇨ améliorer le cadre de vie des habitants dans tous les domaines avec des citoyens // Une politique de la Région wallonne depuis les années 70 pour dynamiser les communes rurales.
2. Switcher sur les exemples de projets de l'ancien PCDR : les maisons de village, la place de Bérismenil, etc.
3. Objectifs du PCDR actuel de La Roche
4. Focus sur les projets : opérer une sélection dans les projets prioritaires OU mixer les points 3 et 4 (ce qui permettrait de gagner du temps sur le point 3 – objectifs)
5. Conclusion (« Vous aussi, vous voulez donner votre avis sur les projets ? Bienvenue dans la CLDR ! »).

Les participants sont d'accord :
- Avec la pièce à casser
- Pour mixer les points 3 et 4
- Ajouter un projet dans la liste suivante ci-dessous : « Travail de lobby envers les opérateurs pour améliorer la connectivité », très important pour les habitants de la commune.

Au final, les projets suivants feront partie de la vidéo :
Défi 1 : améliorer le bien-être de la population

Objectifs : **Optimiser l'offre et la qualité des services à la population**
Assurer une cohésion citoyenne

- Logements tremplins intergénérationnels (gare LR)
- Travail de lobby envers les opérateurs pour améliorer la connectivité
- Espaces de rencontre (Cielle, Mierchamps et Halleux)

Défi 2 : préserver le cadre de vie

Objectifs : **Réussir la transition en matière de mobilité**
Utiliser et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

- Aménagements de sécurité routière
- Renforcement de la mobilité lente
- Valorisation et entretien du petit patrimoine, restauration

Défi 3 : développer l'emploi sur la commune

Objectifs : **Développer les activités liées au tourisme durable**
Soutenir les productions locales

- Création de passerelles sur l'Ourthe
- Redynamisation du commerce au centre-ville

À noter que Séverine Georges, absente ce soir, a envoyé un mail avec des éléments à réfléchir. Les participants en prennent connaissance, répondent aux questions et commentent (*en italiques*) :

En amont
- définir le public cible : à qui s'adresse-t-on ? *Au grand public / adultes*
- définir comment on s'adresse au public : tutoiement/vouvoiement, langage formel ou pas... *On utilisera le vouvoiement, dans un langage formel mais compréhensible/accessible. Il faut accrocher le public dès les 10 premières secondes.*
- définir l'objet du message : quels sont les mots-clés à utiliser, photos, textes, musique... *On utilisera des photos (le frère d'Annie – Momo.Dut – peut faire des photos gratuitement), des images filmées, de la musique libre de droit, des voix off et quelques textes. On dira aux citoyens que le PCDR est une manière pour la population de donner son avis ⇨ « il y a quelque chose à faire »*

Réalisation
On peut réaliser une vidéo super facilement via Canva (outil que je maîtrise).
Il existe sûrement d'autres outils que d'autres membres de la CLDR connaissent (Movavi, ShotCut, MovieMaker... ?). *Personne dans les participants à cette réunion ne maîtrise un outil de montage vidéo. L'aide de Séverine est la bienvenue en sachant que la FRW peut aussi prêter main forte, notamment sur Canva.*

Canaux de diffusion
Réseaux sociaux, événements locaux, site web et appli de la commune. *Oui, tous ces canaux seront mobilisés. À la CLDR aussi de s'approprier la vidéo et de penser à être proactive en montrant la vidéo lors d'événements locaux.*

2. Le stand de la CLDR à la fête du PNDO dimanche 26 mai

La FRW relit les idées émises lors de la CLDR du 6/2/24, et invite les participants à creuser, débattre de chacune d'entre elles.

➔ Le coin lecture :
- ✓ Sélection de livres sur la nature / le changement climatique par Annie
- ✓ Penser à aménager un coin « cosy » et « silencieux » (tipi, coussins, chaise pour la conteuse et bancs > demander à l'école de Vecmont ?, maison de village ? …)
- ✓ À la demande dans la journée (dès qu'il y a 4 ou 5 personnes)

➔ Un jeu / une animation à concevoir :
La FRW a ouvert ses jeux de société mais il est difficile de les utiliser ou de récupérer les plateaux de jeu pour les adapter à la thématique.

➔ NOUVELLES idées :

1. Un concours dessin pour les enfants : « Dessine-moi une maison de village qui pense à la nature et/ou tient compte du changement climatique. »
2. Des panneaux pour les adultes qui exposent une sélection des projets du PCDR (et qui complètent et vont plus loin que la vidéo) avec des plans, photos, etc.
3. Un flyer expliquant en résumé le principe du PCDR et qui indique de façon pratique comment accéder au PCDR sur le site de l'ODR
4. Ajouter la durée de la vidéo dans la communication pour montrer qu'elle n'est pas longue et inciter à la regarder.

Enfin, les participants évoquent les derniers détails :

1/ Penser à attirer / donner envie d'entrer / jouer via des annonces micro, chevalet qui annonce le concours dessin, les lectures, les nouveaux projets pour La Roche ⇨ phrase d'accroche du genre « un nouveau visage pour La Roche et ses villages »

2/ Installer le stand de la CLDR (double tonnelle) à côté du stand FRW

3/ Convaincre d'autres membres de la CLDR de tenir le stand une heure, de 10h à 18h (tournante)

➔Tableau des tâches pour les deux activités confondues (vidéo et stand PNDO)

Qui	À qui	Quoi	Remarques	Quand
Annie	Son frère Maurice	Prendre des photos des projets pour alimenter la vidéo	Le contacter assez tôt	Pour la prochaine réunion le 25 mars
Véronique	SI d'Ortho/Hives	Réserver 2 tonnelles refermables	Si pas possible, voir via PNDO	
Eric	Jean-Michel Bodelet	Faire une sélection de +/- 20 projets pour la prochaine réunion (après validation, les imprimer sur A3 couleurs à la commune puis les afficher le jour J)	A3 en couleurs. Eric transmet aussi à Annie et Véronique pour avis. Écriture des textes : Véronique	
Annie	Bibliothèque	Sélectionner des livres à lire le 26 et noter des références de bouquins à offrir pour le concours		
FRW	FRW	Réserver 10 panneaux d'expo et un mange-debout		
FRW	Commune	Écrire au Collège pour : - Tipi ou tente à prêter ou louer - Achat de livres, feuilles, crayons, marqueurs pour le concours dessin	Mail à la CLDR pour le prêt de la tente / tipi ?	
FRW	PNDO	Voir pour l'espace disponible, réserver 3		

		emplacements (2 pour le PCDR et 1 pour la FRW)		

La prochaine réunion aura lieu **lundi 25 mars à 19h30** à La Roche (salle Miro à confirmer)

La FRW remercie les participants pour leur implication et clôture la réunion.

Pour la FRW,
Pierre-Emmanuel Gillard et Catherine Servotte

Fondation Rurale de Wallonie

PCDR de La Roche-en-Ardenne

Compte-rendu du Groupe de Travail sur la participation de la CLDR à la fête du PNDO, lundi 25 mars 2024 à La Roche-en-Ardenne

Présents :

- Jean-Michel Bodelet, Céline Frippiat, Pascal Lucas, Véronique Poncelet et Annie Duterme
- Catherine Servotte et Pierre-Emmanuel Gillard (FRW)

Excusés : Hubert Batteux, Séverine Georges, Eric Mathias et Nathalie Antoine

L'ordre du jour est succinct : le règlement du concours de dessin lors de la fête du PNDO.

➔ Travail sur le règlement du concours de dessin

Sur le stand tenu par la CLDR lors de la fête du PNDO, il y aura un concours de dessin pour lequel un règlement est nécessaire. P.-E. Gillard distribue une pièce à casser à chaque participant et leur propose de le lire ensemble.
Les remarques sont encodées au fur et à mesure dans le règlement qui se trouve ci-dessous.
Pour les cadeaux du concours, Annie Duterme enverra une liste de titres (ouvrages sur le thème de la fête pour les enfants). Jean-Michel les commandera.

FÊTE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES 2024

Règlement du concours de dessin

Article 1er : objet et thème du concours

Le présent règlement s'applique au concours de dessin organisé par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dans le cadre de la fête du Parc naturel des deux Ourthes, le dimanche 26 mai 2024 à Vecmont.

Article 2 : l'organisateur

Le concours est organisé par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de La Roche-en-Ardenne, dénommé ci-après « l'organisateur ».

Article 3 : le participant

Le présent concours est ouvert à tout enfant âgé entre 6 et 12 ans, à l'exception des enfants des membres du jury.

Article 4 : modalités de participation

Chaque dessin doit être une création personnelle et doit être réalisé via le matériel fourni par l'organisateur.

Les participants devront déposer le dessin dans une urne située sur le stand de la Commission Locale de Développement Rural. Aucune participation introduite par courrier ou par tout autre procédé de transmission ne sera prise en considération

Aucun élément ne doit être collé sur le dessin et aucune écriture ne doit y apparaître à l'exception du numéro ou de la lettre d'inscription du candidat (voir ci-dessous).

La participation à ce concours est entièrement gratuite.

Un seul dessin par enfant est autorisé.

Les dessins reçus sont répartis en fonction de deux catégories d'âge : les 6-8 ans et les 9-12 ans. Chaque catégorie connaîtra un gagnant. Le concours connaîtra 2 sessions, une le matin et une l'après-midi. Les participants du matin ne pourront pas représenter un dessin pour le concours de l'après-midi.

Les candidats s'inscrivent via un tableau d'inscription mis à disposition sur le stand mais jamais affiché. L'inscription consistera à donner les noms, prénoms, date de naissance, numéro de téléphone d'un des parents ainsi qu'un chiffre ou une lettre. Les chiffres sont dédiés à la catégorie des 6-8 ans tandis que les lettres sont dédiées à la catégorie des 9-12 ans. Ces chiffres seront attribués dans l'ordre d'inscription (ex : le 1er inscrit de la catégorie 6-8 ans recevra le chiffre « 1 » et le 3ème inscrit de la catégorie 9-12 recevra la lettre « C »).

Au dos de chaque dessin se trouvera uniquement le numéro ou la lettre attribué à l'enfant. Toute autre inscription est interdite sous peine d'annuler la validité de la participation.

Les personnes n'ayant pas rempli ces informations de façon complète ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure les participants ayant joué irrégulièrement.
La CLDR ne sera pas tenue responsable si le dessin d'un enfant venait à disparaître pour quelque raison que ce soit.

Article 5 : droit d'auteur

Chaque enfant autorise l'utilisation de son dessin, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur du dessin, qu'il autorise l'organisateur à le reproduire et à l'utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication de la CLDR dans le cadre de l'Opération de développement rural rochoise. Les dessins peuvent être utilisés à des fins promotionnelles et publicitaires.

Article 6 : désignation des gagnants

Les attributions des prix se feront à deux reprises, soit **à 13h30 et 16h30**.
L'attribution sera publique et se déroulera au stand de la Commission Locale de Développement Rural. À chaque heure reprise ci-dessus, les représentants de l'organisateur videront l'urne et dépouilleront les dessins. Les dessins seront ensuite classés en fonction des catégories d'âge.

Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Qualité artistique
- Originalité

Les résultats seront annoncés via la sonorisation mise en place par le PNDO.
Les lauréats sont invités à prendre leur prix au stand de la Commission Locale de Développement Rural, au plus tard à 17h30.

Les dessins gagnants seront ceux qui ont obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Le jury est composé des personnes suivantes :

- Un représentant de la Fondation Rurale de Wallonie,
- Un représentant du Parc naturel des deux Ourthes,
- Un membre de la Commission Locale de Développement Rural de La Roche-en-Ardenne.

En cas de gain, une preuve de l'âge pourra être demandée.

Ce concours a une vocation essentiellement pédagogique et ludique. La participation implique une attitude loyale signifiant le respect absolu du présent règlement.

Article 7 : prix

Les prix du concours sont quatre livres ayant pour sujet la nature et le changement climatique :

- 1 livre *La mer*, De La Martinière jeunesse
- 1 livre *Abeilles*, La Martinière jeunesse
- 1 livre *Mission forêt*, Glénat jeunesse
- 1 livre *123 choses urgentes à connaître sur le climat*, La Martinière jeunesse

En aucun cas, ces prix ne pourront être échangés contre d'autres objets, quelle que soit leur valeur, ni contre espèces. Si un lauréat ne veut ou ne peut prendre possession de son prix, il n'aura droit à aucune compensation.

Article 8 : communication relative aux lauréats

Par sa participation au concours, le participant s'il est désigné lauréat consent automatiquement et sans réserve que son nom, son adresse, et le cas échéant, sa photo soit publiée par l'organisateur.

Article 9 : annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler le concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 10 : acceptation du présent règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles sera définitivement exclu du concours et l'organisateur se réserve le droit de refuser l'attribution du prix sans compensation.

Article 11 : litige

Le présent règlement est soumis au droit belge. En cas de litige, les tribunaux de l'arrondissement judiciaire du Luxembourg, division Marche-en-Famenne, seront compétents.

➔ Divers

La FRW continue à travailler sur le montage de la vidéo sur le PCDR qui sera projetée dans le stand. Les prises de vue ont été retardées à cause du mauvais temps.

La prochaine réunion aura lieu **lundi 30 avril à 19h30** à La Roche.

La FRW remercie les participants pour leur implication et clôture la réunion.

Pour la FRW,
Pierre-Emmanuel Gillard et Catherine Servotte

Compte-rendu du GT sur la fête du PNDO, 29/4/24, La Roche-en-Ardenne.

Présents :

- *Annie Duterme, Véronique Poncelet, Eric Mathias, Pascal Lucas (citoyens)*
- *Catherine Servotte et Pierre-Emmanuel Gillard (FRW)*

Excusés : Jean-Michel Bodelet, Céline Frippiat, Séverine Georges et Guy Gilloteaux.

1/ Le stand de la CLDR à la fête du PNDO dimanche 26 mai

La FRW fait le point sur les dernières infos :

1. Budget de 500 euros accordé par le Collège
2. Lectures dans le tipi : contenu envoyé par Annie + chaises et coussins réservés à l'école de Beausaint
3. Tipi : à voir quand ? comment l'amener ? Eric, qui a une camionnette et remorque, prend contact avec Jean-Michel pour le transport aller et retour. AU FINAL (après réunion), Jean-Michel a demandé à la société de se charger du transport à Vecmont.
4. Concours dessin : Annie a envoyé des titres de livres transférés à Jean-Michel qui les a commandés (ndlr : retirés le 16/5 avec le matériel dessin)
5. Expo sur les projets : 5 sujets sélectionnés par Eric et Jean-Michel, auxquels les participants ajoutent un 6e, à savoir :

 1) Amélioration de la sécurité routière ⇨Véronique et Annie peuvent reprendre les photos et cartes des traversées de Ortho, Samrée et Beausaint, illustrées dans la fiche-projet, dans la Partie 5 du PCDR accessible sur https://www.pcdr-laroche.info/documents-utiles.html
 ATTENTION, pas oublier d'imprimer des titres au-dessus de chaque projet ! Veiller à la lisibilité (taille 48)

 2) Extension et aménagement des abords de la salle de Halleux ⇨ Véronique et Annie peuvent reprendre les photos et illustrations également dans la fiche-projet, dans la Partie 5 du PCDR accessible sur https://www.pcdr-laroche.info/documents-utiles.html

 3) Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants ⇨ Véronique et Annie peuvent reprendre les photos de l'appli de La Roche, de l'accueil des nouveaux à Nassogne, de distribution d'arbre (envoyées par Wetransfer)

 4) Mise en valeur des paysages ⇨ Véronique et Annie peuvent reprendre les photos qui seront envoyées par Wetransfer

 5) Aménagement de logements tremplins ou intergénérationnels ⇨ expliquer le concept et dire que des logements de ce type sont envisagés dans l'ancienne gare du tram à La Roche-en-Ardenne ⇨Véronique et Annie prendront les photos de la gare rochoise dans la fiche (sur le site du PCDR) et photos (de Wellin et Houffalize) par Wetransfer.

6) Organisation d'actions sur la transition/conscientisation du citoyen au respect de la planète ⇨Véronique et Annie peuvent reprendre les photos qui seront envoyées par Wetransfer (parterre vivaces, tonneau d'eau de pluie, pas de tonte de pelouse).

La FRW met le PCDR (fiches projets reprises dans la partie 5) sur www.pcdr-laroche.info

6. Vidéo projetée (ndlr : sur écran tv de la FRW) : voir point suivant
7. Tableau des tâches ➔ La FRW va relancer la CLDR par mail pour avoir des candidats.

NB : s'étaient déjà « inscrits » pour le jour J à la réunion du 25/3 : Céline Frippiat PM, Véronique Poncelet de 10h à 12h, Pascal Lucas : dispo l'après-midi (2h ou 4h), Eric Mathias : dispo aussi, Hubert Batteux pour les photos et Nathalie Antoine

TIMING	TACHES	VOLONTAIRES	REMARQUES
8h30 - 9h30	Dépôt et montage des tonnelles du SI d'Ortho	Époux d'Annie Duterme + qui ???	
	Montage du tipi	**Qui ???**	Prévoir marteau
	Montage des panneaux de l'expo	**Qui ???**	
	Montage de l'expo (photos et textes), pose des affiches pub et règlement concours dessin, corde à linge pour afficher dessins, etc.	**Qui ???**	
	Dépôt coussins et chaise	**Mr Wiesen**	0474/16.10.86
10h - 14h	Tenir le stand (inciter à participer au concours dessin, accueillir et répondre aux questions, remettre la vidéo du PCDR « à zéro », etc.)	10h – 12h : Véronique Poncelet 12h – 14h : **qui ???**	
	Lecture toutes les 1/2h	Annie Duterme	
13h30	Réunion jury concours dessin	3 membres issus de la CLDR, PNDO, FRW	Concours pour les 6-8 ans et 9-12 ans
14h	Proclamation des 2 gagnants	1 membre du jury	
14h – 18h	Tenir le stand (inciter à participer au concours dessin, accueillir et répondre aux questions, remettre la vidéo du PCDR « à zéro », etc.)	14h – 16h : **Céline Frippiat** 16h – 18h : **qui ???**	Josette Fauconnier ? Nathalie Antoine ?
	Lecture toutes les 1/2h	Annie Duterme	
16h30	Réunion jury concours dessin	3 membres issus de la CLDR, PNDO, FRW	
17h	Proclamation des 2 gagnants	1 membre du jury	
Après 18h	Démontage, transporter les tonnelles jusqu'au SI de Ortho	Qui ??? **2 personnes minimum**	

2/ La vidéo sur le PCDR

La FRW travaille sur le montage et la récolte d'images mais la vidéo n'est pas encore prête.

La FRW remercie les participants pour leur implication et clôture la réunion.

Pour la FRW,
Pierre-Emmanuel Gillard et Catherine Servotte

FÊTE DU PARC NATUREL DES DEUX OURTHES

Ardenne

VECMONT

LA ROCHE-EN-ARDENNE

DIMANCHE 26 MAI

DE 10H00 À 18H00

ENTRÉE GRATUITE



UNE BELLE JOURNÉE POUR LAISSER SOUFFLER LA TERRE !

MARCHÉ DES ARTISANS D'ART ET DE BOUCHE
EXPOSITIONS – DÉMONSTRATIONS – ANIMATIONS

ESPACE ENFANTS : JEUX EN BOIS, BRICOLAGE NATURE, BALADE À DOS D'ÂNES...

ANIMATIONS MUSICALES – RESTAURATION

Avec le soutien de la Wallonie

Parc naturel DES DEUX OURTHES

PLUS D'INFOS: WWW.PNDO.BE

FACEBOOK.COM/PN2OURTHES

Fondation Rurale de Wallonie

Le 3 mars 2025

PCDR de La Roche-en-Ardenne

Compte-rendu de CLDR du 28 février 2025

Ont été convoqués à cette CLDR rochoise :

Annie Duterme, Céline Frippiat, Charles Louis, Christiane Collinet, Dominique Gillard, Eric Mathias, Frédéric Rousseau, Guy Gilloteaux, Henri Collard, Hubert Batteux, Etienne Jacques, Josette Fauconnier, Karim Achour, Léon André, Marie-Michèle Hallez, Michaël Bouvy, Myriam Dings, Nathalie Antoine, Noémie Vanbelinghen, Pascal Lucas, Patrick Volvert, Philippe Poncelet, Séverine Georges, Sophie Molhan, Véronique Poncelet, Jean-Michel Bodelet.

Exceptionnellement, cette réunion de CLDR s'est organisée à distance pour plusieurs raisons :

En ce début 2025, le dossier du PCDR de La Roche-en-Ardenne (présenté le 19/1/24 devant le Pôle aménagement du territoire) est en attente d'approbation du Gouvernement wallon. Jusqu'à présent, la commune ne peut donc pas introduire de demande de subsides pour un projet du PCDR.
Courant 2024, la Commission s'est néanmoins rassemblée à 2 reprises, en parallèle de 3 groupes de travail, mais n'a plus été réunie en seconde partie d'année à cause des élections communales d'octobre 2024.
Aussi, avant de recomposer la commission et de faire un appel à la population dans la perspective de réaliser les projets du PCDR, le Collège a préféré attendre l'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon. En effet, faire la publicité du dossier sans s'assurer que les projets pourront être réalisés est loin d'être attractif si la Commune veut attirer de nouvelles candidatures citoyennes.

Or, comme chaque année, **la Commune doit dresser un rapport annuel sur l'état d'avancement de l'Opération de Développement rural**.
Par conséquent, la Commune a trouvé plus pragmatique :

- d'envoyer le rapport annuel de l'ODR par courriel plutôt que de convoquer la CLDR pour une réunion de 10 minutes.
- de solliciter l'actuelle CLDR qui a suivi les projets de PCDR

et puis dans la foulée, et une fois le PCDR approuvé par le GW, de recomposer la commission pour remplacer des membres qui seraient démissionnaires et pour intégrer des représentants du nouveau Conseil communal.

Dans ce courriel à la CLDR daté du 21/2/25, la Commune a demandé aux membres de prendre connaissance du rapport annuel, avec communication des éventuelles remarques par retour de mail pour le 28/2/25 et ce, aux adresses : c.servotte@frw.be et jm.bodelet@laroche.be

Au final, il y a eu un seul retour de mail sans remarques (Sophie Molhan), le restant de la CLDR n'émettant **pas d'autres commentaires pour approuver ce rapport annuel**.

Pour la FRW,
Catherine Servotte